

[Prénom Nom]
[12 rue des Lilas, 75011 Paris]
[06 12 34 56 78 — prenom.nom@email.fr]

CPAM de Paris
Service des indemnités journalières
50 avenue du Professeur-André-Lemierre, 75948 Paris Cedex 19

À [Paris], le [24 septembre 2026]

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : contestation du montant des indemnités journalières — dossier [N° 750 123 456 789]

Madame, Monsieur,

Vous m'avez notifié le [10 septembre 2026] le versement d'indemnités journalières pour mon arrêt de travail du [1er septembre 2026] au [30 septembre 2026], sur la base d'un gain journalier de [52,40 €], soit [26,20 €] par jour.

Or mon salaire brut des trois mois précédant l'arrêt s'élève à [2 850 €] par mois, soit un gain journalier de référence de [93,70 €] et une indemnité de [46,85 €]. L'écart vient de ce que vous n'avez pas retenu la prime d'ancienneté de [180 €] versée chaque mois, ni les heures supplémentaires de [145 €] figurant sur mes bulletins de [juin], [juillet] et [août 2026].

Conformément à l'article R.323-4 du Code de la sécurité sociale, le gain journalier de référence intègre l'ensemble des éléments de rémunération soumis à cotisations. Je vous demande donc de recalculer mon indemnité sur la base de [93,70 €] et de me verser le rappel correspondant, soit [20,65 €] par jour sur [30] jours, [619,50 €] au total.

Je joins les copies de mes trois derniers bulletins de salaire, mon contrat de travail et la notification contestée. À défaut de rectification dans un délai de quinze jours, je saisirai la commission de recours amiable dans le délai de deux mois prévu à l'article R.142-1 du Code de la sécurité sociale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom Nom]

Pièce jointe : copie des bulletins de salaire de [juin, juillet et août 2026], copie du contrat de travail, copie de la notification du [10 septembre 2026].